

# UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

EXTRAIT du procès-verbal de la cinq cent soixante et unième assemblée extraordinaire du Conseil d'administration de l'Université du Québec à Montréal, tenue le jeudi 18 avril 2019 à 8 heures 15 minutes, à la salle Pierre J. Jeannot (D-5500) du pavillon Athanase-David, à Montréal.

---

### **Suivi des mesures de validation du trimestre d'hiver 2019**

#### **RÉSOLUTION 2019-A-18097**

ATTENDU les documents déposés en annexe A-561-1;

ATTENDU les levées de cours et les grèves votées par les associations étudiantes au cours du trimestre d'hiver 2019 et leurs caractéristiques particulières;

ATTENDU le caractère discontinu des jours de grève, le nombre variable de jours de grève et la diversité des dates visées;

ATTENDU la nécessité de prendre en compte les situations particulières propres à chaque faculté;

ATTENDU le devoir de l'Université de préserver sa mission et de répondre aux besoins des étudiantes, étudiants, des professeures, professeurs, des maîtres de langue, des personnes chargées de cours et des autres personnels;

ATTENDU la responsabilité de l'Université de mettre tout en œuvre pour assurer à l'ensemble de ses étudiantes, étudiants une formation de qualité;

ATTENDU la nécessité de préciser les modalités de validation des activités de formation du trimestre d'hiver 2019 et d'en informer rapidement la communauté universitaire et les milieux de stage partenaires de l'Université;

ATTENDU l'importance de réitérer que les gestes d'intimidation sont contraires aux valeurs du milieu universitaire, que l'intimidation d'une personne ne peut, d'aucune façon et en aucun cas, être cautionnée ou tolérée et que l'Université doit assurer la sécurité et l'intégrité de sa communauté;

ATTENDU la situation particulière des étudiantes, étudiants en stage et la nécessité d'établir et de maintenir une relation partenariale avec les milieux de stage;

ATTENDU la résolution 2019-CE-13651 adoptée par la Commission des études le 16 avril 2019 concernant les mesures de validation du trimestre d'hiver 2019;

**RÉSOLUTION 2019-A-18097 (SUITE)**

ATTENDU la résolution 2019-CE-13652 adoptée par la Commission des études le 16 avril 2019 concernant les mesures de validation du trimestre d'hiver 2019 portant sur le report de la période d'abandon sans mention d'échec au 26 avril 2019, 17 heures;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Gingras, appuyé par monsieur Louis-Claude Paquin, que le Conseil d'administration :

PRENNE ACTE des mesures de validation du trimestre d'hiver 2019 mises en œuvre par la direction et les facultés, notamment à l'égard de la poursuite des stages;

ENTÉRINE les mesures recommandées par la Commission des études le 16 avril 2019, notamment :

1) que, dans le cas des stages dont le nombre d'heures n'est pas régi par un agrément, ceux-ci fassent l'objet d'une évaluation dans les meilleurs délais en fonction de l'atteinte des objectifs d'apprentissage, et ce, sans égard aux heures manquées lors des jours de grève, à la condition que la, le stagiaire y consente;

2) que, dans les cas où l'évaluation des objectifs d'apprentissage nécessite la reprise d'heures de stage, l'étudiante, étudiant soit informé des compétences qui lui restent à développer;

3) le report pour les cours où quatre séances ou plus ont été manquées ainsi que pour les stages, de la période d'abandon avec facturation sans mention d'échec au vendredi 26 avril 2019, 17 heures;

MANDATE la vice-rectrice à la Vie académique par intérim, en collaboration avec le Registrariat, les vice-doyennes, vice-doyens aux études, les directions de programme ainsi que les représentantes, représentants étudiants désignés à cette fin par leur association facultaire respective, afin de trouver des solutions appropriées aux cas particuliers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COPIE CONFORME  
Montréal, 18 avril 2019

(s) Isabelle Lafrance  
Directrice intérimaire  
Secrétariat des instances



Le 18 avril 2019  
VL/vvp